

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE RENDU

de la séance publique du vendredi 11 mars 2022

Salle du Conseil municipal

Date de convocation : 7 mars 2022

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	14

Étaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, PENTECOTE Jean-Yves, MAHEU Hélène, COLLIN Matthieu, THIÉRY Élisabeth, LEJAL Fabienne, BARADEL Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, AMADO Sabine, ROBIN Sylvie, REDELSPERGER Cathy, GASPARD Fabien, BRABANT Frédéric, MATHIEU Élodie.

Absents excusés (procurations) :

MÉLINE Nadia (MAHEU Hélène)
MOUGEOLLE Gilles (PENTECOTE Jean-Yves)
ROHRER Patrick (ROBIN Sylvie)
FERRY Bertrand (COLLIN Matthieu)
HERRY Nicolas (CAËL Christian).

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 ;

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 MARS 2022
20 h 00

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2022 ;

Finances locales

- Demande de subvention dans le cadre de l'aménagement global de la voirie communale de Ruxurieux ;
- Demande de subvention pour l'aménagement d'un dispositif de sécurité incendie ;
- Demande de subvention pour la mise en place de la vidéoprotection ;

Commande publique

- Autorisation de signer le marché pour la rénovation de la toiture de l'école ;

Gestion du domaine public

- Acquisition d'une parcelle de terrain à diviser permettant la liaison entre la rue des Prés de l'épine et la rue de la gare ;

Questions diverses

Président de séance : Monsieur Christian CAËL

Désignation du secrétaire de séance : Madame Élisabeth THIERY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à 18 voix pour et 1 abstention.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2022/02/01 – Demande de subvention dans le cadre de l'aménagement global de la voirie communale de Ruxurieux.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune a engagé un projet d'aménagement global de voirie permettant d'assurer la sécurité des usagers de la route de Ruxurieux ; que le montant prévisionnel du projet s'élève à 332 840 € HT ; qu'il est susceptible d'être financé par le Conseil départemental des Vosges au taux de 13 % ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel présenté ;

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ces travaux auprès du Conseil départemental des Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande et à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2022/02/02 – Demande de subvention pour l'aménagement d'un dispositif de sécurité incendie.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite mettre en place un dispositif de sécurité incendie sur le secteur de Harifaing ; que le montant prévisionnel du projet s'élève à 27 469 € HT ; que ce dispositif est susceptible d'être financé par l'Etat au titre de la DETR (taux de 40 %) ;

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Yves PENTECOTE, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet auprès de l'Etat au titre de la DETR ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande et à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2022/02/03 – Demande de subvention pour la mise en place de la vidéoprotection.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal ; que le montant prévisionnel du projet s'élève à 72 400 € HT ; que ce dispositif est susceptible d'être financé par l'Etat au titre de la DETR, du FIPD et par la Région Grand Est ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À 18 VOIX POUR ET UN CONTRE

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des partenaires financiers potentiels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement des demandes et à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2022/02/04 – Autorisation de signer le marché pour la rénovation de la toiture de l'école.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation de la toiture du bâtiment de l'école ; qu'il convient d'assurer la pérennité de ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT les résultats de la procédure de mise en concurrence effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre et la proposition de M. le Maire d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - Echafaudage : FREGONESE ET FILS pour un montant de 16 600.00 € HT ;
- Lot 2 - Couverture / Zinguerie : MSB VINCENT pour un montant de 69 253.44 € HT ;
- Lot 3 - Isolation du plancher : ISOLECO pour un montant de 43 271.70 € HT ;
- Lot 4 - Chauffage / ventilation : SARL MAURICE ALEXANDRE pour un montant de 4 184.00 € HT ;
- Lot 5 - Traitement de charpente : SARL LEONARD pour un montant de 8 429.70 € HT ;

Entendu le rapport de Mme Hélène MAHEU, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'attribuer les marchés tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants et le charge de l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2022/02/05 – Acquisition d'une parcelle de terrain à diviser permettant la liaison entre la rue des Prés de l'épine et la rue de la gare.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite réaliser une liaison douce permettant de relier la rue des Prés de l'épine et la rue de la gare ;

CONSIDÉRANT l'intervention du géomètre mandaté par la Commune ; que la réalisation de cette liaison nécessite l'acquisition de l'emprise foncière détaillée ci-après :

- Une bande de terrain d'une surface de 271 m² à diviser de la parcelle A 2319 pour le montant d'un euro symbolique ;
- Une bande de terrain d'une surface de 399 m² à diviser des parcelles AC 0001, AC 0091, A 2151 et A 2319 (actuellement en cours de division) pour le montant de 1 € / m² ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont accepté l'offre d'achat formulé par la Commune ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Claudine BARADEL s'étant retiré de la salle à l'occasion des débats et du vote ;

APPROUVE l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de cette liaison selon les modalités précitées ;

DIT que les frais d'acquisition et de division seront à la charge de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur l'usage du droit de préemption et présente l'état des demandeurs d'emploi.

Monsieur Jean-Yves PENTECOTE informe les conseillers sur l'avancée de la deuxième tranche de travaux de modernisation du parc d'éclairage public communal : la réfection des enrobés est prévue pour le lundi 21 mars, tout comme la remise à niveau des tampons.

Monsieur Laurent CAGNIAT interroge l'assemblée concernant la liaison vers le stade de Ruxurieux. Monsieur Jean-Yves PENTECOTE répond qu'un panneau sens interdit sera installé, l'accès étant autorisé pour les ayants-droits.

Madame Hélène MAHEU indique que le protocole COVID aux écoles passe au niveau 1 dès lundi 14 mars. Le port du masque ne sera donc plus obligatoire. Dans le cadre de la convention territoriale globale, la CAF cherche un coordinateur à l'échelle du bassin : la candidature de Julien FURY a été proposée pour un volume horaire correspondant à 0,2 ETP. Le prochain accueil collectif de mineurs de Corcieux aura pour thématique le cirque et aura lieu du 11 au 15 avril.

Initialement envisagée pour ce Conseil municipal, la mise en place d'une tarification au forfait des frais de scolarité sera évoquée lors d'une prochaine réunion.

Madame Marie-Claudine BARADEL sollicite la présence d'un agent communal afin de sécuriser la traversée à l'occasion de l'arrivée et de la sortie des élèves de l'école. Madame Hélène MAHEU a répondu que cette question est en réflexion mais que l'effectif du service est limité.

Madame Nadia MELINE informe l'assemblée que les jardins conviviaux vont être restructurés et que le nombre de parcelles disponibles est augmenté. La remise des prix du concours des maisons fleuries va avoir lieu dimanche 20 mars au cours de la fête du printemps.

Monsieur Matthieu COLLIN fait un point sur le concert hommage à Georges Brassens et le spectacle « Ah les rats ! ». Le cirque Baraka sera en résidence à Corcieux du 11 au 30 avril. De nombreux contacts ont été pris avec les écoles du secteur.

Monsieur COLLIN a également rappelé que la commune avait obtenu le label « ville sportive » et qu'une cérémonie a eu lieu le 26 février dernier à Tomblaine. La vidéo de promotion de la Commune diffusée à cette occasion a été présentée aux Conseillers.

Un point a été fait sur la réunion organisée avec les représentants de la Communauté d'agglomération et des communes concernées pour évoquer l'avenir du SMAV. L'agglomération confirme sa volonté de maintenir l'enseignement musical à Corcieux, des solutions devront être recherchées pour les autres disciplines artistiques.

Les nouveaux horaires d'ouverture de l'office de tourisme ont été présentés : du 1^{er} avril au 30 septembre, ainsi que pendant les 4 semaines des vacances de février. Il a également été demandé une présence plus régulière sur les marchés ainsi qu'un contact renforcé avec les gestionnaires des campings afin notamment de leur permettre de vendre l'exploire game à leurs clients.

Monsieur COLLIN informe également l'assemblée des échanges avec le club de football qui envisage la création d'une académie pour les jeunes.

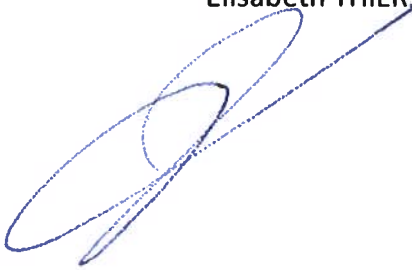
REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Le nouveau site internet de la commune a été présenté.

Madame Élodie MATHIEU souhaite avoir des informations sur l'installation d'un supermarché à Corcieux. Monsieur le Maire a fait un point sur l'avancée du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 22h35.

Le Secrétaire de séance,
Élisabeth THIERY



Le Maire,
Christian CAËL

